



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 8 JUIN 2017 -

### DÉCISION N° 17 - 09 - 051

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 mai 2017 s'est réuni le 8 juin 2017 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 1 : L'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Jean-Bonnefonds.**

Le présent marché a pour objet la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS de Saint-Jean-Bonnefonds. Il a été attribué le 30 janvier 2015 à l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée par le cabinet THIERRY SAUNIER Atelier d'architecture.

Un avenant n°1 est nécessaire afin de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux qui s'élève à 847 200 € TTC (pour 624 000 € TTC à l'origine) et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui est porté à 76 248 € TTC (pour 56 160 € TTC à l'origine). Le taux de rémunération du maître d'œuvre reste inchangé et à hauteur de 9 %.

Cet avenant a aussi pour objet de rectifier une erreur dans les articles 6.4 et 6.6 du CCAP, portant ainsi les seuils de tolérance respectivement à 5 % et 3 % (contre 1,05 % et 1,03 % à l'origine).

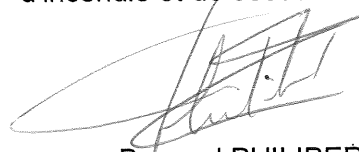
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :**

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours de Saint-Jean-Bonnefonds et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170608-17-09-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017